

SOUSCRIPTION DE LA HOTLINE POUR CADSOFT BUILD

(Sous réserve d'avoir suivi une formation complète de 8 demi-journées)

Date de début du contrat: /..... /.....

Nom : Pénom :

Société :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Email :

Contrat de Hotline pour 1 poste informatique (Service téléphonique sur 1 an, sans limitation d'appels)

Montant Total Hors Taxe:	800,00 €
Montant TVA 19,6 % :	156,80 €
Montant Total TTC :	956,80 €

Pour chaque poste supplémentaire sur un même site:

CONDITION DE REGLEMENT
50% d'acompte à la commande , le solde à 30 jours, date de facture.

Ce devis est valable 30 jours. Nous sommes agréés Centre de Formation. Notre N° FPC : 11930578793

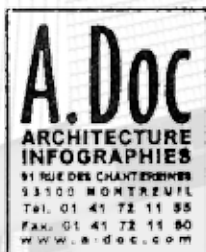
PAIEMENT JOINT PAR CHÈQUE A L'ORDRE DE « A.DOC »
Contrat à renvoyer à : Société A.DOC, 91 rue des Chantereines, 93100 MONTREUIL

Commentaires éventuels :

Pour A.DOC :
Christophe RICHARD

Fait à Montreuil, le

(à compléter Bon pour accord + signature +
cachet de la société)



CONDITIONS PARTICULIERES DU CONTRAT D'ASSISTANCE TELEPHONIQUE

1 - OBJET :

Contrat d'assistance téléphonique destiné aux utilisateurs des logiciels sous licence Cadsoft et sous réserve d'avoir suivi une formation complète.

2 - DUREE :

Le présent contrat est conclu pour une période d'une année à compter du jour de l'inscription. Il est renouvelable annuellement par reconduction expresse sans que sa durée totale puisse excéder 5 années. La personne responsable du contrat doit se prononcer au moins deux mois avant la fin de la période annuelle. Quelque soit la décision prise par la personne responsable du contrat, le titulaire peut faire part à celui-ci, au moins trois mois avant la fin de la période annuelle de sa volonté de se dégager du contrat. Le titulaire reste cependant engagé jusqu'à la fin de la période en cours.

3 - DELAI D'INTERVENTION et MOYENS :

Réponse immédiate, assurée au plus tard le lendemain de votre appel.

Horaires d'intervention : du Lundi au Vendredi de 9 H 30 à 12 H30 et de 14 H à 18 H 30

Les fichiers du client pourront nous être transmis par E-Mail pour traitement et résolution des problèmes.

4 - DEFINITION DES INTERLOCUTEURS :

Il devra être défini un interlocuteur unique sur le site du client, qui sera la seule personne autorisée au titre de ce contrat. Il est entendu que l'assistance téléphonique intervient uniquement sur les points techniques abordés lors de la formation.

5 - MODALITES FINANCIERES :

Forfait HT du contrat d'assistance téléphonique : 800 euros par an

Conditions de règlement : 50% d'acompte à la commande, le solde à 30 jours, date de facture

6 - NUMERO DE HOT LINE TECHNIQUE :

Tel: 01.41.72.11.55.

Fax: 01.41.72.11.50.

7 - SUPPORT TECHNIQUE INTERNET :

hotline@a-doc.com